

Les retraités devront attendre juillet pour bénéficier de la baisse de la CSG



Article rédigé par *Le Figaro*, le 19 décembre 2018

Source [Le Figaro] Cette mesure, qui va concerner les retraités touchant moins de 2000 euros par mois, entrera bien en vigueur en janvier mais de manière rétroactive. Les principaux concernés devront donc avancer les sommes avant de se faire rembourser par l'État.

C'était [l'une des principales annonces d'Emmanuel Macron la semaine dernière](#). Pour calmer la colère des «gilets jaunes», le président de la République a fait savoir que tous les retraités qui touchent moins de 2000 euros par mois bénéficieront d'une annulation en 2019 de la hausse de la CSG subie cette année. «L'effort qui leur a été demandé était trop important et n'était pas juste», avait souligné le président de la République. Mais ces retraités, qui pensaient profiter de cette mesure dès janvier, devront se montrer patients car ils ne profiteront des effets de cette annonce qu'en juillet 2019.

«Les délais sont en effet bien trop courts. La CSG est calculée en fonction du revenu fiscal de référence. Il faut déjà voter les nouveaux seuils. Ensuite, il faudra attendre la déclaration de revenus du printemps prochain pour la recalculer pour chaque foyer», explique au *Figaro* Éric Pichet, économiste et professeur à la Kedge Business School. «La mesure entrera bien en vigueur en janvier mais de manière rétroactive. Les remboursements se feront plus tard. Les retraités concernés ne verront pas leur trésorerie augmenter dès le début de l'année. Ils devront attendre», ajoute le spécialiste.

Des propos confirmés par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud: «la CSG est un impôt ; on n'a pas les revenus de 2018, qui n'ont pas été déclarés, donc on ne peut pas la calculer», expliquait-elle sur RTL lundi. «Les gens vont continuer à la payer au plus tard jusqu'au 1er juillet et ensuite ils seront remboursés. Il y aura un très gros chèque ou un virement au plus tard au 1er juillet», a-t-elle ajouté.

Ce mardi, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a également confirmé sur France 2 que «sera remboursée pour tous la CSG versée depuis le début de l'année. Nous reverserons en juillet». Même information transmise par le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, sur franceinfo ce mardi matin: «depuis le 1er janvier jusqu'à fin juin, (les retraités) vont payer la CSG. Ils seront remboursés du trop-payé dès l'été prochain». Ce dernier met en avant «des raisons techniques». «Vous avez 42 caisses de retraite différentes dans le pays. Je vous confirme que c'est très compliqué», rappelle-t-il.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<http://www.lefigaro.fr/social/2018/12/17/20011-20181217ARTFIG00118-les-retraites-devront-attendre-juillet->